



Zone	Description
1AU	zone d'urbanisation future immédiate à vocation mixte
1AUZ, 1AUZn, 1AUZx	zone d'urbanisation future immédiate à vocation d'activités économiques
2AU	zone d'urbanisation différée
2AUZn, 2AUZnNe	
A	zone agricole protégée
As	secteur sur lequel sont seuls autorisés les constructions, ouvrages ou travaux liés à l'activité de l'aérodrome
As	secteur sur lequel sont seuls autorisés les équipements isolés d'intérêt collectif
Ah, Nh	secteur de hameaux et habitations isolées occupées par des tiers non agriculteurs
Ah, Nh	secteur de taille et de capacité d'accueil limités
Ah, Nh	secteur sur lequel toute nouvelle construction est interdite
N	zone naturelle ordinaire
NP	zone naturelle de protection renforcée
N	secteur sur lequel sont seuls autorisés les aménagements ou équipements de loisirs de sport ou de détente
UA	zone urbaine de centralité
UB	zone urbaine de centralité secondaire
UD	zone urbaine à dominante d'habitat collectif
UD1, UD2, UD3	zone urbaine à dominante d'habitat individuel
UG	zone urbaine réservée aux grands équipements
UDZ, UDZn, UDZn, UDZx	zone urbaine d'activités économiques diversifiées

fiers Agglo



Direction de l'Aménagement

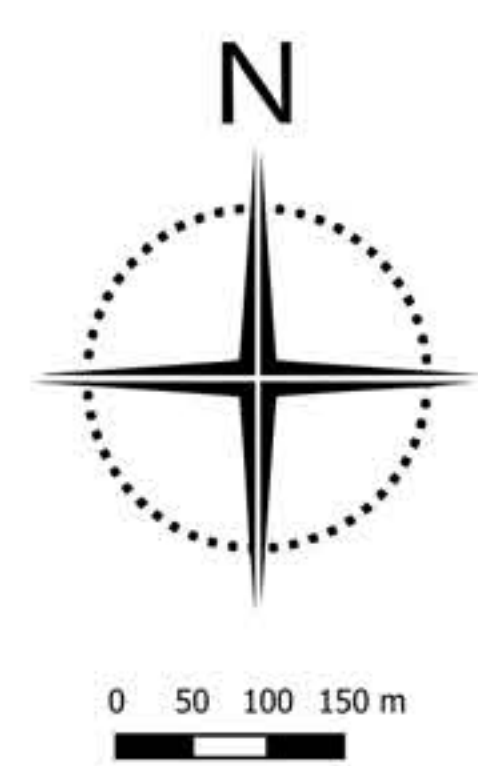
PLUI

Planche 4-3 du règlement graphique à l'échelle 1/5000
La Bazoque, Caligny et Montilly sud

Zonage

Légende

- Arbre remarquable
- Bâtiment remarquable
- Cavité
- Exploitation agricole
- Chemin de randonnée
- Élément paysager à protéger
- Marge de recul
- Immeuble de la reconstruction - élément à protéger
- Zonage
- Bâtiment remarquable
- Chute de bloc
- Maintenance des rez-de-chaussée en commerce
- EA
- Espace boisé classé
- EBR
- Élément paysager à protéger
- Emplacement réservé
- Immeuble signalé
- Orientations d'aménagement programmées
- Obligation de démolition
- Plomb
- Zone inondable
- Dérégulation
- Zone humide
- Périmètre P.P.R.I.
- Bâtiment
- Parcelles
- Communes



Approbation :
Modification simplifiée n°1 du 06/10/2016
Modification n°1 du 06/04/2017
Modification n°2 du 11/04/2019
Revision allégée n°1 du 11/04/2019
Modification n°3 du 15/12/2022

Édition :
Service SIG
26-1-2023

Sources :
-origine cadastre © Droits de l'État réservés
-service urbanisme Fiers Agglo